



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

le 24 avril 1980 à 20 heures

Tous les membres sont présents excepté Monsieur RICHARD.

Secrétaire de séance : M. Julien JOZWAK.

- Lecture du compte rendu de la dernière réunion par M. le Maire.
- Compte rendu de la réunion concernant le ménage des écoles avec le Maire et les instituteurs (la femme de ménage ne s'est pas présentée).
- Problème de la sente derrière le "Jeu d'Arc", la commune n'a pas à intervenir puisque la sente ne lui appartient pas, une solution doit être trouvée par les riverains. Une lettre sera adressée par M. le Maire à M. A. JAZNER pour l'en informer.
- Les travaux de changement de tension et de renforcement de réseau pourront être effectués cette année avec les subventions du fonds d'amortissement, de l'E.D.F. et la récupération de la TVA. Ils s'élèvent à :

- Changement de tension : 150.000 F
- Renforcement de réseau : 150.000 F

La part communale sera de 67.500 F et pourra être payée par un emprunt auprès du Crédit Agricole à 9,25 %, pendant 20 ans, l'annuité sera de 7.526,57 F.

La délibération concernant ces travaux a été approuvée par l'ensemble des membres présents.

- Les services techniques de la DDE s'élèveront à partir de cette année à 2;50 F par habitant (2,50 F x 334 h = 835,00 F), pour les travaux allant jusqu'à 400.000 F.
- La DDE demande si la commune veut réparer le chemin vicinal allant vers Silly le Long, les membres du Conseil jugent celui-ci encore en bon état.
- Une délibération sera prise pour la location du caveau provisoire qui sera gratuite la première quinzaine puis 20 F par quinzaine.
- Plusieurs devis ont été examinés pour équiper les écoles de stores et rideaux, les membres du Conseil de classe se proposent de confectionner les rideaux eux-mêmes.
- Après avoir pris connaissance du devis "DEBROUWER-JOURDAN" concernant les travaux du couloir de l'école des petits il a été décidé que la commission des travaux se réunirait la semaine prochaine.
- L'organisation du concert qui aura lieu le 17 mai en l'Eglise de Montagny-Ste-Félicité est réglée. La participation de la chorale "A Coeur Joie" est assurée, celle du groupe "Wouacher" à voir par M.D. LAUDIJOIS.
- Le Maire informe le Conseil municipal du passage d'un rallye cycliste à Montagny le 4 mai.
- Le brûleur du chauffage de la "Maison des Loisirs" a été changé par l'entreprise BOULLONNOIS, la facture s'élève à 2.763,60 F.
- La facture des arbres plantés autour du calvaire, la Maison des Loisirs et près du puits est de 1.799,10 F.
- En accord avec le Conseil, le préau de l'école des petits sera démoli sur une certaine hauteur et la toiture refaite par M. LAUDIJOIS et l'employé communal, la commune prendra en charge les frais de maçonnerie concernant le préau.

La séance est levée à 23h45.